

> Comment les Pays d'art et d'histoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes œuvrent-ils pour la protection et la valorisation du patrimoine ?

Le label « Villes et Pays d'art et d'histoire » :

- une politique nationale déclinée de différentes manières sur les territoires
- une politique capable de s'adapter aux évolutions territoriales et sociétales



Maison d'assemblée du
Puy-en-Velay



Qu'est-ce que le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » ?

- Créé en 1985, le label « Ville / Pays d'art et d'histoire » est **attribué par le ministère de la Culture** à des territoires, communes ou regroupements de communes (essentiellement des **collectivités**).
- De nos jours, ce sont les collectivités qui demandent à acquérir le label.
- Pour l'obtenir, elles doivent mener une **politique** de mise en valeur et de promotion du patrimoine et de la qualité architecturale.
- Cette politique s'inscrit dans le **projet global de territoire**.
-> La politique des Villes et Pays d'art et d'histoire concerne de **nombreux domaines de compétences** : l'action culturelle, l'habitat, le développement durable, le tourisme...
- Le label est attribué pour une durée de dix années (à l'issue desquelles il doit être renouvelé). Les territoires qui postulent à ce label sont donc amenés à **concevoir des projets sur le long terme**, à mettre en place **un programme d'actions culturelles** en lien avec la réalité, les objectifs et les besoins du territoire.

- Dans la convention pour obtenir le label, l'État donne des **objectifs** très précis mais suffisamment larges pour permettre **une adaptation en fonction du territoire** :
- Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale (œuvrer en faveur de la connaissance, de la protection et de la médiation du patrimoine).
- Développer une politique des publics (actions de sensibilisation...).

Ces projets ont différentes vertus :

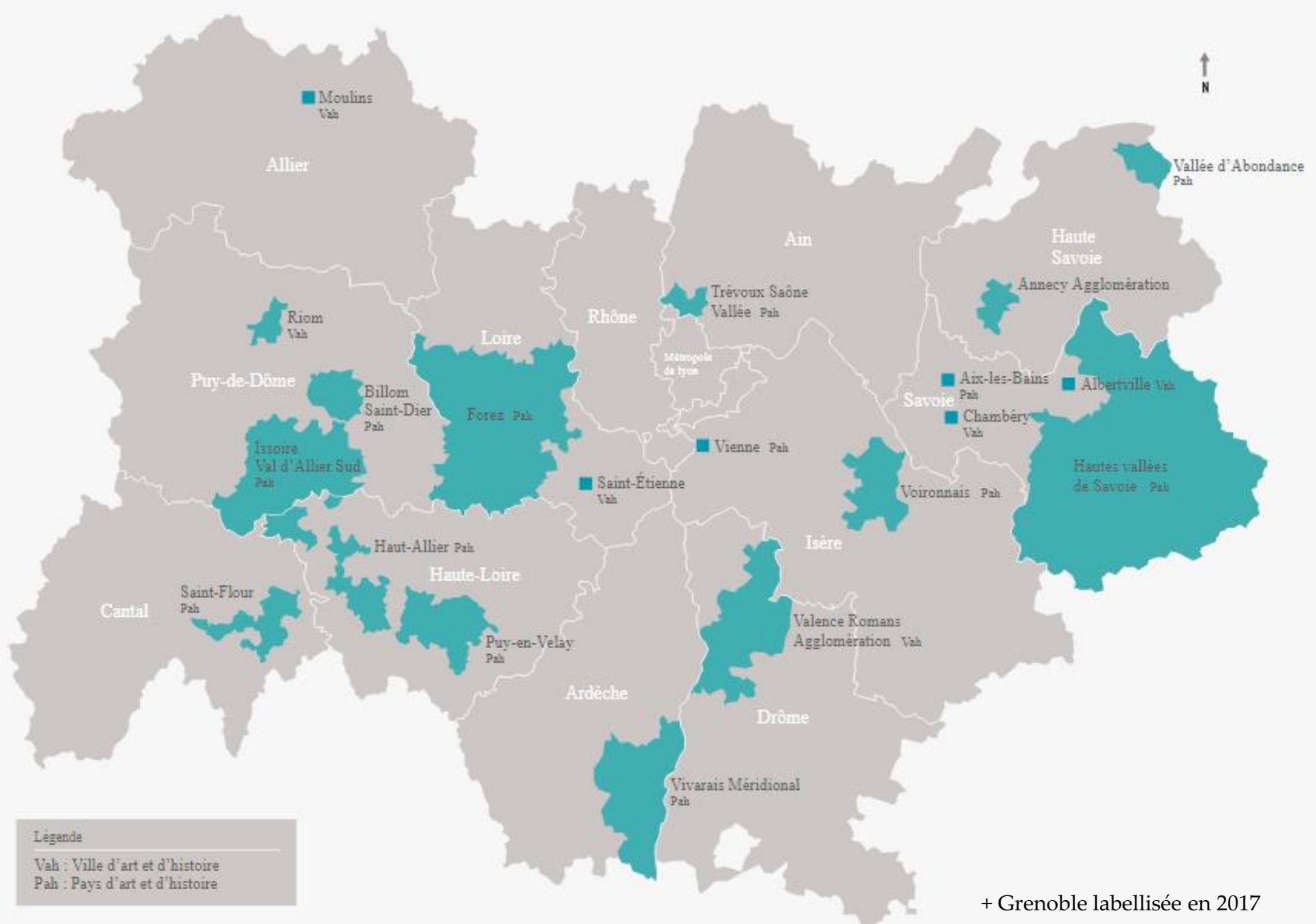
- contribuer à la **cohésion sociale** et l'**accès pour tous à la culture** (par le biais d'animations, de visites, de conférences sur l'ensemble d'un territoire).
- sensibiliser les publics à l'architecture, au patrimoine et au paysage. L'enjeu, entre autres, est que **les habitants s'approprient davantage leur patrimoine**, ce qui est particulièrement important dans un contexte d'évolution des territoires (regroupement de communes...).
- **renforcer l'attractivité des territoires** et **favoriser leur développement culturel** (par la mise en place d'un tourisme de qualité, la valorisation du patrimoine, des réflexions sur l'aménagement du territoire...).
- Instaurer des **instances de dialogue** entre acteurs d'un territoire (Etat, élus, services communaux et municipaux, associations, professionnels...).

Les territoires qui postulent au label ont également des **obligations** :

- Le recrutement d'un Animateur de l'architecture et du Patrimoine, référent du Pays d'art et d'histoire.
 - Le recrutement de guides conférenciers qualifiés.
 - La création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (espace d'exposition qui présente les enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère du territoire).
 - La réalisation de publications sur l'architecture et le patrimoine.
- > En échange, l'État apporte un soutien par un **accompagnement scientifique, technique (conseils) et financier**. Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » souligne, aux yeux des élus et des touristes, la qualité des actions menées autour du patrimoine.

Pour plus d'informations :

[file:///C:/Users/Inco/Downloads/La%20candidature%20au%20label%20VPAH%20\(5\).pdf](file:///C:/Users/Inco/Downloads/La%20candidature%20au%20label%20VPAH%20(5).pdf)



Les 21 Villes et Pays d'art et d'histoire en région Auvergne-Rhône-Alpes :

- 8 Villes d'art et d'histoire :

Moulins (Allier),

Vienne et Grenoble (Isère)

Saint-Etienne (Loire)

Aix-les-Bains, Albertville et Chambéry (Savoie)

Annecy (Haute-Savoie)

- 13 Pays d'art et histoire :

Dombes Saône Vallée (Ain)

Vivarais méridional (Ardèche)

Valence-Romans agglomération (Drôme)

Saint-Flour (Cantal)

Forez (Loire)

Puy en Velay et Haut-Allier (Haute-Loire)

Pays voironnais (Isère)

Billom/Saint-Dier, Issoire/Val d'Allier et Riom (Puy de Dôme)

Hautes vallées de Savoie (Savoie)

Vallée d'Abondance (Haute-Savoie).

Pays d'art et d'histoire

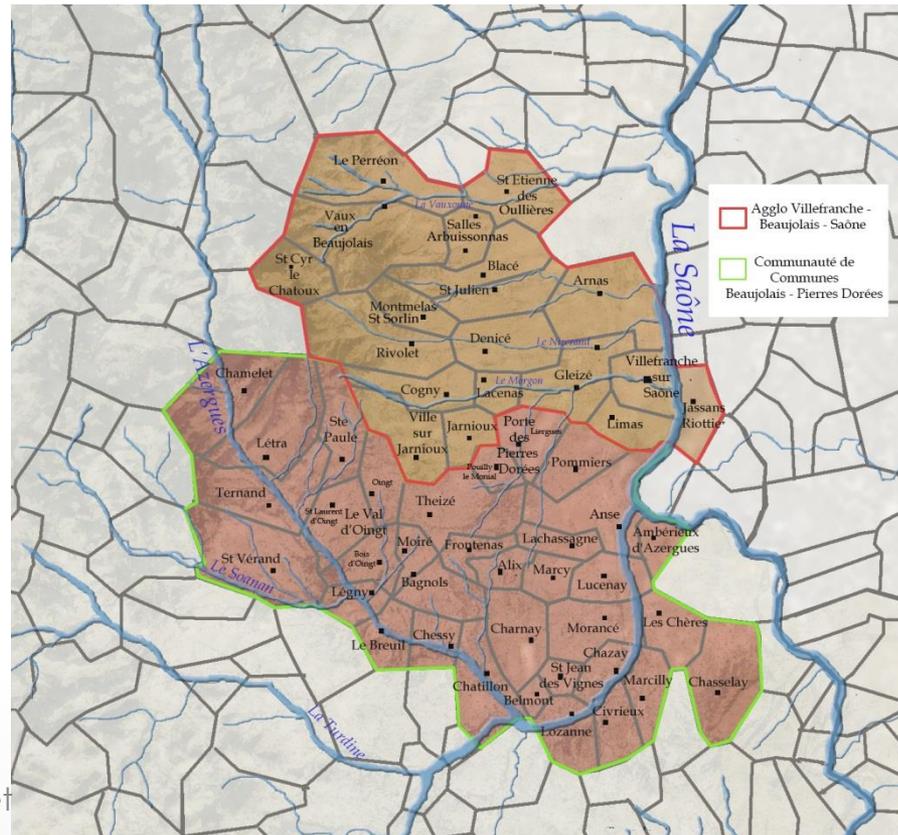
Un projet 2018 pour trois collectivités territoriales

- La communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)
 - La ville de Villefranche-sur-Saône
- La communauté de communes Beaujolais Pierres dorées (CCBPD)

51 communes, 122 000 habitants

dans une Communauté de communes (CCBPD)

et une Communauté d'agglomération (CAVBS)



Convention pour l'obtention du label Pah :

Article 1 : Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale

Article 2 : Développer une politique des publics

- §1 : Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural paysager
- §2 : Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine
- §3 : Accueillir le public touristique

I. Développer une politique des publics

- Une large palette d'actions pour différentes typologies de publics
- Importance du public scolaire
- Importance de projets sur la durée / fédérateurs



« Raconte-moi l'art
du vitrail »,

Projet de bassin 2017
(service éducatif du Pah
du Smat Haut-Allier)

https://www.lamontagne.fr/langeac/2017/12/22/n-projet-educatif-pour-les-cm1-cm2-de-la-presentation-et-les-5-es-du-college-saint-joseph_12678910.html



Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance

20 mars · 🌐



Après plusieurs séances de travail et activités de découverte du Vacherin de la vallée d'Abondance, les CE1/CE2 de Vacheresse ont écrit une recette de cuisine mettant en valeur ce produit. Ce mardi 20 mars, ils ont retrouvé Emilie FAVRE dans son restaurant le Plein Soleil (Vacheresse) pour confectionner, améliorer et finaliser leur recette de tartine.

Félicitations aux enfants qui ont réussi à créer une recette savoureuse. Un grand merci à Emilie Favre pour son accueil et sa disponibilité et à la ferme Girard d'Abondance (GAEC du Mont Chauffé) pour les délicieux Vacherins de la vallée d'Abondance.

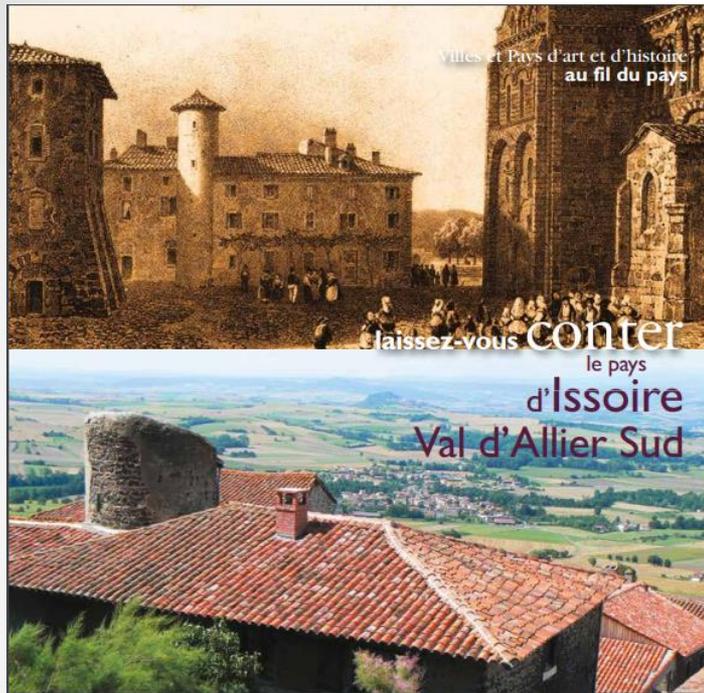


SMARTPHONE, BASKETS ET PATRIMOINE : PREMIERS PAS DANS VALENCE DÉCOUVRIR LA VILLE EN AUTONOMIE

Grâce au GPS et à la connexion internet de votre smartphone, faites une petite « balade connectée » dans le centre de Valence. Sous forme de parcours, des informations historiques vous seront données à chaque étape et une question vous sera proposée sur un élément du patrimoine que vous venez de découvrir. Rendez-vous aux heures d'ouverture de la Maison des têtes, 57 Grande Rue à Valence, pour vous procurer toutes les informations et l'application nécessaire pour faire ce parcours pédestre en autonomie.

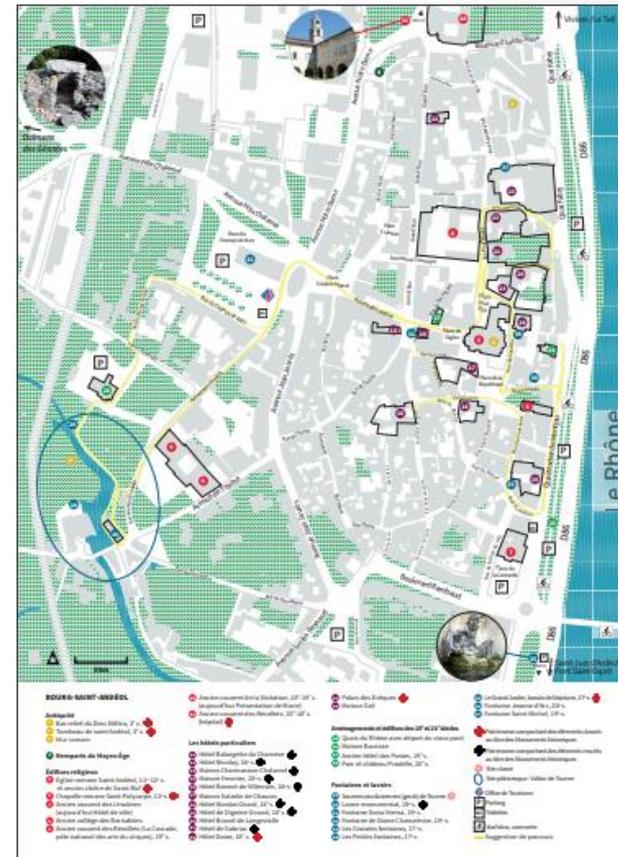
- Accueillir le public touristique :

Publications



Issoire Val d'Allier Sud :

- Les paysages
- Le pays au fil des siècles
- D'un site à l'autre
- Formes et matériaux
- Les couleurs du Pays
- Saveurs et savoir-faire
- Carte



Vivarais méridional :

- Déambulation
- Parcours
- Focus

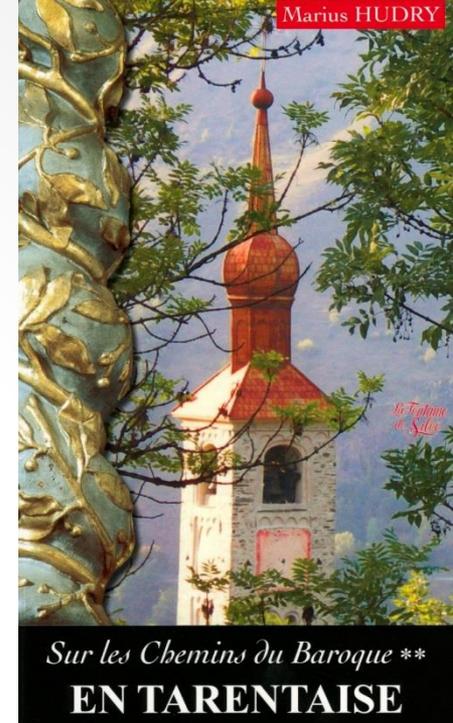
Itinéraires (pour un patrimoine diffus) :

Hautes Vallées de Savoie :

- [Les Chemins du baroque](#)[®] (80 édifice en accès libre ou guidé)
- [Archipels d'altitude](#)[®] (architecture XX^e : urbanisme et architecture de montagne)

-> Des visites clé en main

-> Des ouvrages



Ma montagne...

du rêve à la réalité

TOME 1

50 ANS
D'ÉTUDES D'URBANISME
EN MONTAGNE

LAURENT
CHAPPIS



Publié par la **Fondation**
pour l'action culturelle internationale
en montagne

- Prise en compte des familles :



LES ACTIVITÉS EN FAMILLE

MINI CHANTIER PISÉ !

Mercredis 24 & 31 octobre à 15h

Au plus près de la matière, plongez les mains dans la terre ! À vos coffrages et pisoirs, découvrez les secrets des maçons-piseurs puis fabriquez votre petit bloc de pisé en famille.

📍 Espace culturel La Passerelle,
Pavillon des Arts (entrée cinéma),
place de la Passerelle, à Trévoux.
→ Pour les familles. Enfants à partir de 6 ans.

Trévoux :

- Atelier pisé
- Visite de chantier pisé (la crèche de Fareins)
- Exposition sur le pisé

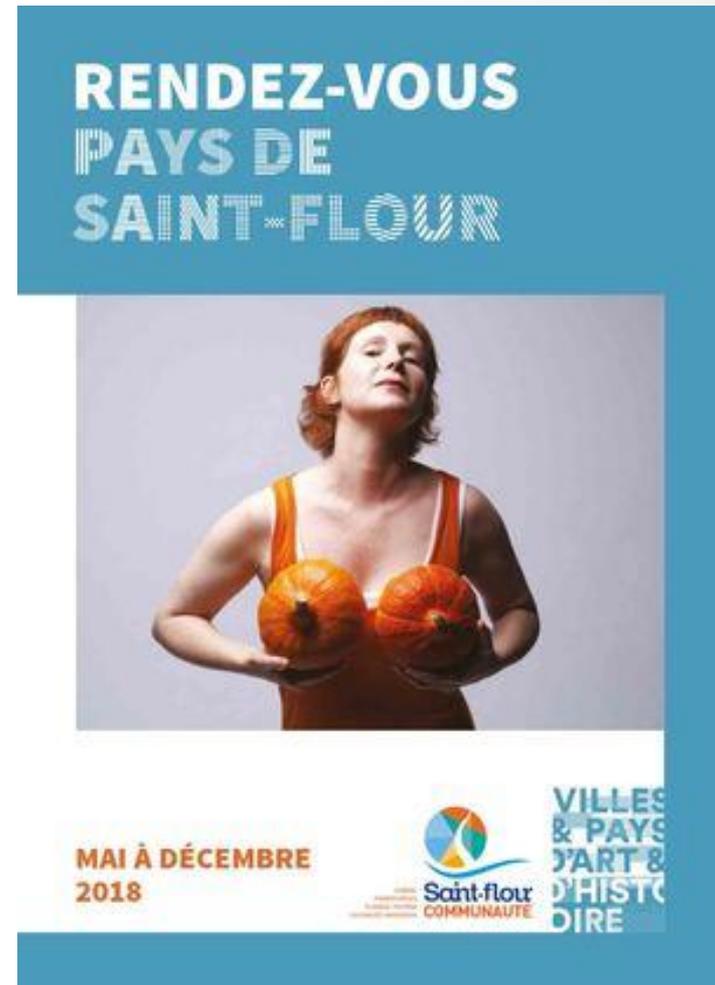
EXPOSITION
LE PISÉ, VOUS CONNAISSEZ ?

**PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
TRÉVOUX DOMBES SAÔNE VALLÉE**

**DU 8 SEPTEMBRE
AU 4 NOVEMBRE 2018**

VILLES

- Manifestations nationales et événements locaux



« Des légumes et des hommes »

• Mettre le patrimoine en lien avec le présent •

- Liens avec les acteurs du territoire :
 - Services municipaux et intercommunaux
 - Associations
 - Structures sociales
 - Structures culturelles : médiathèque, musée, archives, cinéma...
 - Parcs et espaces naturels
 - Ecoles d'architecture
 - Professionnels locaux (artiste, architecte, artisan)
- + Autres VPah du réseau

- Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine



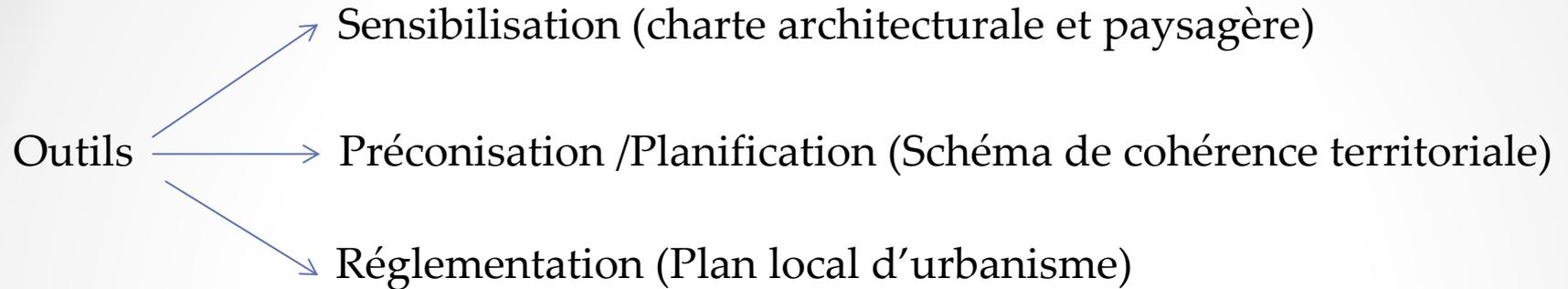
Carré patrimoine à Trévoux – Site labellisé « Tourisme et handicap »

II. Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale

Partenaires :

- **Services urbanisme et aménagement**
- **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**
(département – conseil, information, sensibilisation)
- **Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)**
(ministère de la Culture en département
– promotion, conservation, valorisation, contrôle)
- **Maison de l'architecture**
(sensibilisation, enseignement, diffusion)
- **Ecole d'architecture**
- **Parc et paysage**
- **Associations liées à l'urbanisme et l'architecture**

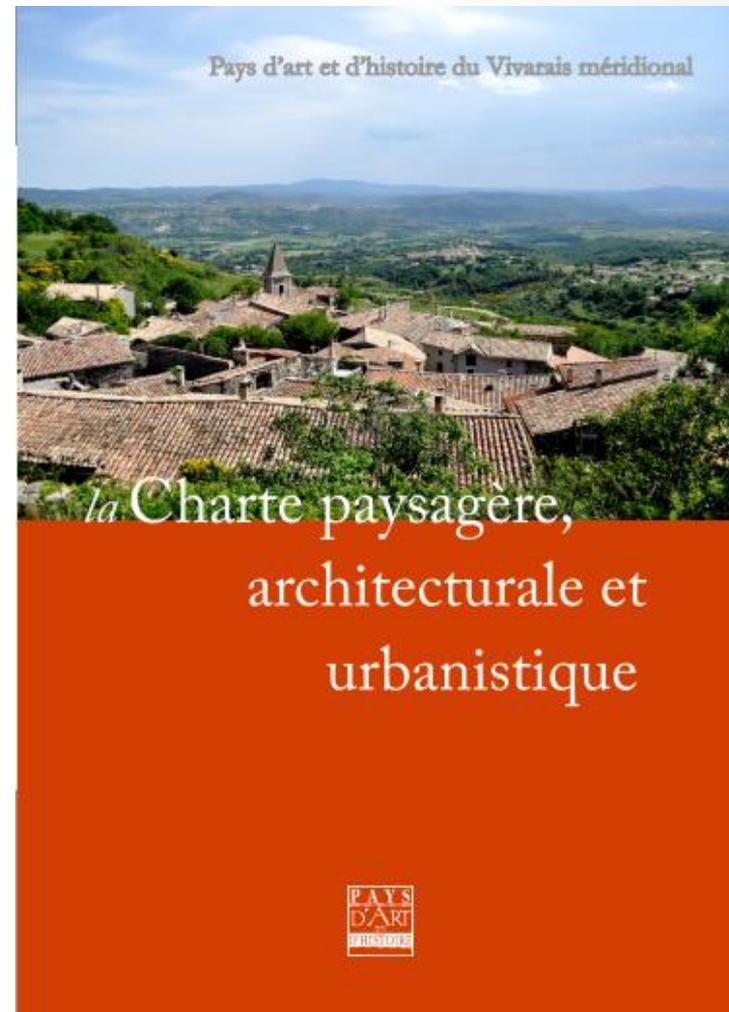
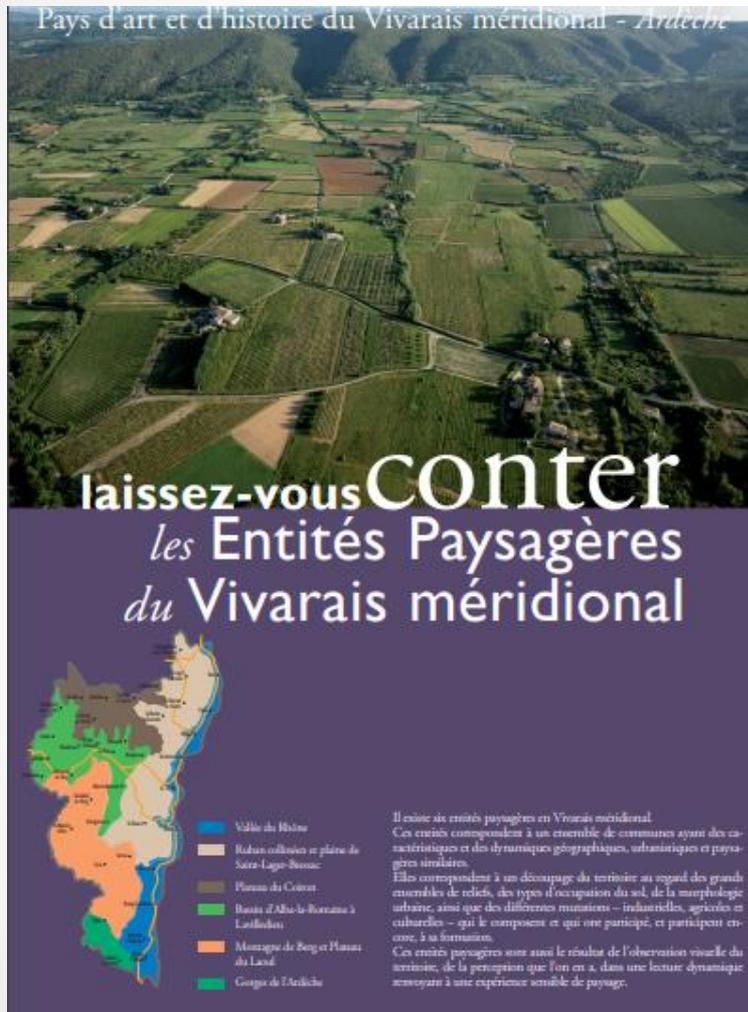
Champs d'implication :



- Protection patrimoniale
- Etudes et travaux d'aménagement urbain
- Réhabilitation / rénovation
- Restauration du patrimoine
- Création architecturale
- Fouilles archéologiques

Médiation (essentiellement) :

Brochures



Visites

Pays voironnais : Observatoire du paysage

BALADES PAYSAGES

A Dimanche 4 juin 10H ☉2H

◀ FENÊTRE OUVERTE SUR LE PAYSAGE

Un voyage dans le temps pour ouvrir l'œil sur l'histoire du Paysage... Des premières figurations sur les tapisseries d'Aubusson à la création d'un jardin à la française, en passant par l'inscription du château dans son panorama actuel, capturez tous les points de vue du lieu!

Château de Virieu • Tél.: 04 74 88 27 32 • Tarif: 6,50 €

B Dimanche 11 juin 15H ☉3H

◀ URBAN TREK PAYS(AGE)S DE VOIRON

Une balade sur les traces de paysages d'avant... Venez parcourir les chemins de traverse de la ville pour lever le voile sur ses mutations au fil du temps. De là les points de vue plongent sur les paysages passés et les perspectives des enjeux futurs.

Parvis de l'église Saint-Bruno • Voiron

C Dimanche 13 août 15H ☉3H

◀ AU FIL DE L'EAU - LA FURE AU TEMPS DES GRANDES INDUSTRIES

Au cœur de la vallée, en longeant les abords de sa rivière, la Fure se découvre pas à pas et remonte aux derniers témoins de son histoire industrielle

D Dimanche 20 août 14H30

◀ LE BELVÈDÈRE DE CHALAIS EN CHARTREUSE

Implanté sur le Rocher de Bellevue, le belvédère panoramique et ses trois tables de lecture de paysage en mettent plein les yeux! À voir absolument!

RDV point de départ du sentier «Belvédère et Aiguille de Chalais» • Sur inscription • Sentier balisé accessible au plus grand nombre • Prévoir coupe-vent, eau et chaussures adaptées

E Dimanche 17 sept. 15H ☉3H

◀ BALADE CROQUÉE AVEC EMDÉ

Un parcours inédit où l'œil est photographique et la main croqueuse d'extérieurs! La balade invite à dessiner les paysages industriels du Val d'Ainan, en compagnie de EMDÉ, illustrateur, dessinateur.

Mairie de Saint-Bueil • Venir muni de son carnet et crayon

LES CAFÉS BAVARDS DU PAYSAGE

Et vous le paysage, vous en pensez quoi?

À l'heure de l'apéro, Agora Peuple et Culture vous pose la question par le filtre de lieux.

BALADES D'ÉCRITURES EN PAYSAGE

Et vous le paysage, comment vous l'écrivez?

Pour comprendre le territoire, rien de tel que jeter son regard sur le paysage qui garde en lui les traces d'un passé géologique, paysan, industriel, agricole... Depuis un point de vue, le lieu devient *co-naissance* du monde et se lit autrement. La balade se déroule autour de temps de pause et de contemplation où le regard se fait plume, en s'appuyant sur des textes et en construisant des propositions d'écriture...

*Accompagnée par Agora Peuple et Culture
La lecture des textes se partagera autour d'un thé en fin d'après-midi • Sur réservation*

A Dimanche 18 juin 14H30 **I**

Parvis de l'Hôtel de Ville - Tullins

J **A** Dimanche 24 septembre 14H30

Parvis de l'Église - Saint-Sixte, Merlas
Accompagné par Emdé, graphiste, illustrateur, carnettiste

K **A** Dimanche 8 octobre 14H30

Parvis de l'Église de Paviot - Voiron

ENQUÊTES URBAINES & PAYSAGÈRES

CROC' PAYSAGES

Et vous le paysage, avez-vous l'œil d'artiste?

Plongez dans les œuvres des artistes dauphinois de la fin du 19^e / début du 20^e siècles pour découvrir leur regard sur le paysage de la ville... Saurez-vous retrouver le lieu d'où ils ont peint cette place, cette rue, ce site? Réalisez ensuite votre propre interprétation des paysages environnants du musée avec un atelier croquis, accessible à tout âge et tout niveau.

Mercredi 28 juin 14H ☉2H

Mercredi 27 sept. 14H ☉2H

◀ MUSÉE MAINSSIEUX - VOIRON **I**

Tous les enfants doivent être accompagnés d'un adulte

SKETCHCRAWL ou RANDO CROQUIS

Et vous le paysage, vous l'illustrez comment?

Conférences

Ateliers

Expositions

Formations / Sensibilisation :
habitants – professionnels –
services techniques - élus

Saint-Flour : fiches
techniques pour l'aide à la
restauration et la rénovation

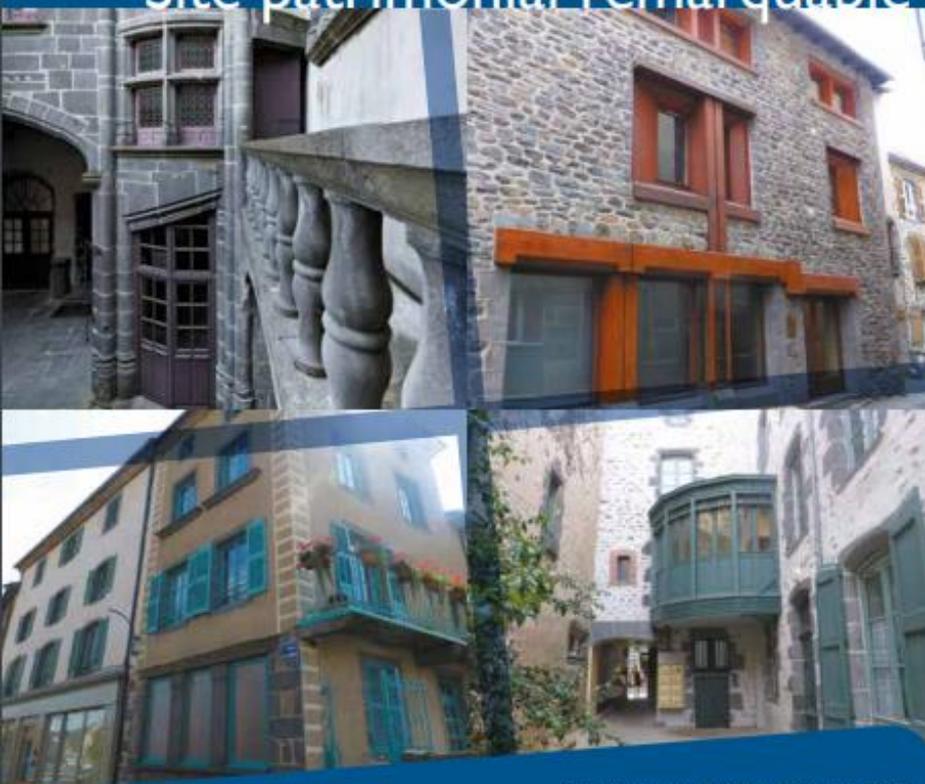
<https://saint-flour-communaute.fr/urbanisme-et-habitat/informations-et-aides-aux-particuliers/>

Murs et enduits



L'enduit assure la cohésion des maçonneries et garantit leur protection contre les intempéries. Témoins de savoir-faire locaux, certains bâtiments conservent encore des enduits d'une grande qualité de mise en œuvre et de résistance. Les différentes finitions soignées de ces enduits leur confèrent un aspect esthétique qui tend à disparaître aujourd'hui.

Site patrimonial remarquable



La commune de Saint-Flour possède un patrimoine urbain et monumental de grande qualité. La mise en place d'un « Site patrimonial remarquable » a pour ambition de le valoriser avec le concours de ses habitants et des professionnels.

Site patrimonial remarquable

Qu'est-ce qu'un « Site patrimonial remarquable » ?

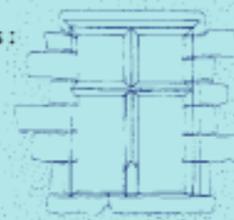
Un « Site patrimonial remarquable » est une servitude d'utilité publique initiée par la commune et élaborée en partenariat avec les services de l'État. C'est un dispositif permettant de faire évoluer la ville dans le respect de son histoire, de son patrimoine et de son identité. Le « Site patrimonial remarquable » est l'opportunité pour tous de donner une plus-value à son bien dans un environnement valorisé et attractif.

A l'intérieur du périmètre défini, tous les travaux doivent être effectués dans le respect de certaines règles architecturales et techniques. Ils sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Le règlement illustré du « Site patrimonial remarquable » est à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets. Son application vous invite à contribuer au maintien et à l'amélioration de la qualité de votre cadre de vie.

Le « Site patrimonial remarquable » de Saint-Flour comporte 3 zones :

- Le centre historique intra-muros (ville haute et ville basse)
- Les villages et les hameaux
- Les vues et l'approche paysagère de la ville.



Bien restaurer son patrimoine bâti :

Chaque détail compte et garantit la beauté de l'ensemble. La mise en application du « Site patrimonial remarquable » repose sur un ensemble de prescriptions et de recommandations établies en fonction des particularités du patrimoine de Saint-Flour.

Cette réglementation est basée sur un principe de bon sens et vise à l'harmonie indispensable du site. De façon générale, toute rénovation doit se concevoir en essayant de préserver au mieux son état initial, sa composition, ses matériaux, ses coloris, son décor... Quel que soit son style, son importance ou son époque, toute architecture mérite une égale attention. Il n'y a pas de « petit » patrimoine en matière de valorisation car chaque élément fait partie d'un tout et participe pleinement à l'embellissement général du cadre de vie.

Un soin particulier doit être porté à chacune des parties visibles depuis le domaine public :

Les règles techniques
relatives à ces
éléments sont à votre
disposition gratuitement
pour accompagner
votre projet.
Vous pouvez les
télécharger sur :
paysdesaintflour.fr/

- Les murs et enduits : façades, soubassements, décors, ...
- Les menuiseries : fenêtres, portes, volets, portes de garage
- Les toitures : couvertures, lucarnes et fenêtres de toit, cheminées, gouttières
- Les éléments de décor et de clôture : garde-corps, moulures grilles, marquises.

**DÉCOUVRIR
ÊTRE CONSEILLÉ(E)
SE FORMER
EXERCER**

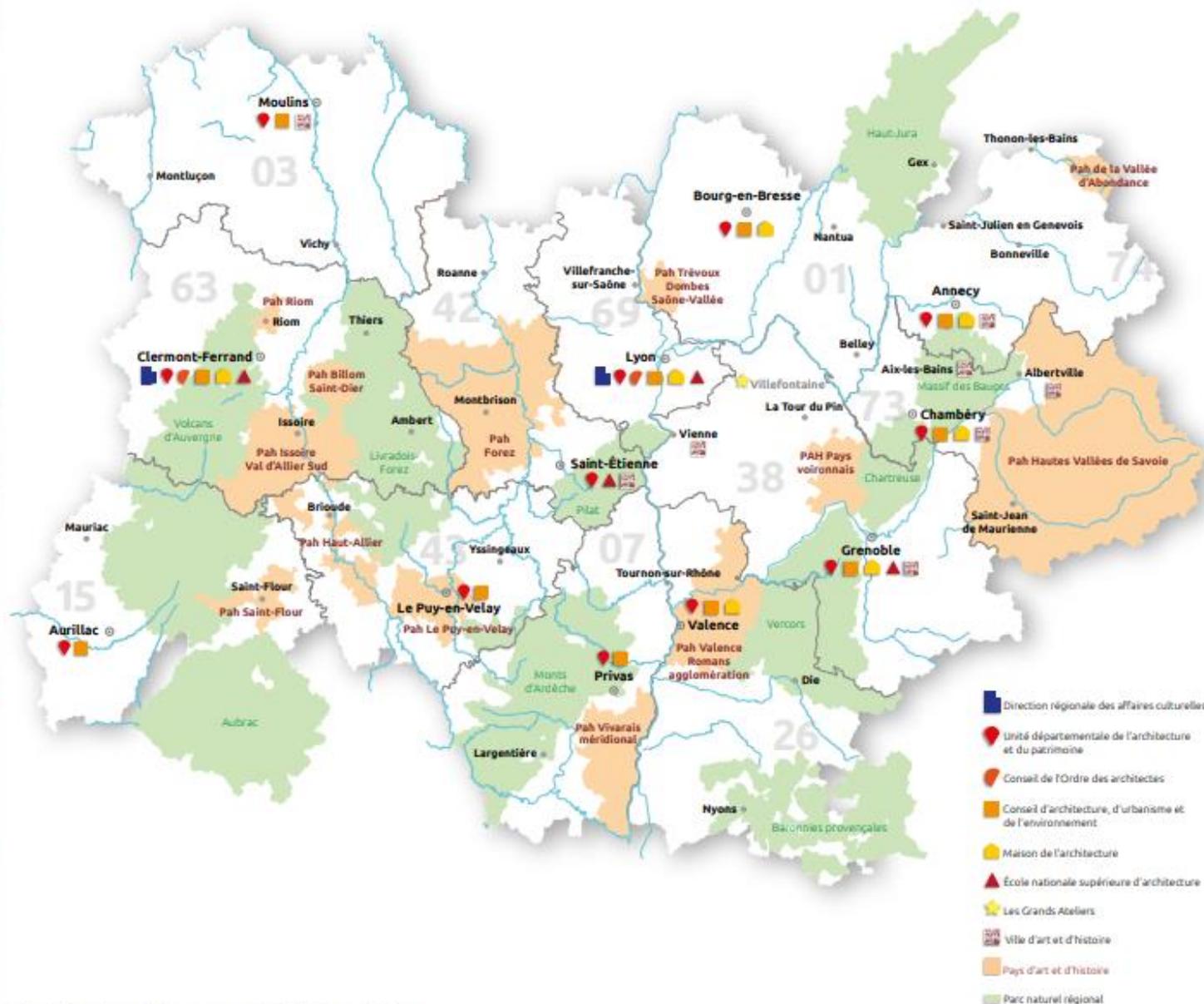
acteurs de l'architecture auvergne-rhône-alpes

Cette carte est une invitation à découvrir des acteurs de l'architecture en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a été réalisée à l'initiative de la Direction régionale des affaires culturelles et du réseau architecture autour des thématiques : Découvrir - Être conseillé(e) - Se former - Exercer.

Comment découvrir l'architecture, décrypter ce qui nous entoure, permettre aux plus jeunes d'acquiescer une culture architecturale ? Des lieux de diffusion et des collectifs proposent les modes les plus divers de découverte, de médiation et d'actions pédagogiques.

Quels sont les professionnels susceptibles de conseiller et d'accompagner un projet de construction ou réhabilitation, afin de mieux connaître les innovations, les chemins possibles et de préciser les envies ?

Comment se former à l'architecture, devenir architecte, exercer ce métier, approfondir la réflexion ?



Conclusion :

- Des Pays d'art et d'histoire qui s'adaptent de plus en plus aux dimensions des intercommunalités
- **Unité géographique -> Cohésion sociale**



Définitions

CAUE : situés au sein des départements, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (services publics d'intérêt général), s'attachent à promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ils conseillent, informent, sensibilisent sur les questions architecturales, urbanistiques, paysagères. Les CAUE constituent des organes de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain).

UDAP : rattachées au ministère de la Culture, les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine assurent, au sein de chaque département, la promotion de la qualité architecturale, la conservation et la valorisation du patrimoine monumental. Elles s'assurent de la mise en valeur des espaces protégés (abords de Monuments Historiques, sites patrimoniaux remarquables). Elles participent et veillent à la gestion des sites et paysages, à l'aménagement du territoire et aux réglementations sur l'environnement, l'urbanisme et le renouvellement urbain. Elles accueillent un architecte des bâtiments de France tenant lieu de conservateur des monuments de l'État.

Maison de l'architecture : les trente-trois maisons de l'architecture, constituant un réseau national, ont pour mission de sensibiliser à l'architecture, d'enseigner et de diffuser des savoirs en lien avec cette dernière. Elles organisent des expositions, des débats, des visites, des actions pédagogiques, et réalisent des publications dans le souci d'établir une proximité avec les « usagers » de l'architecture. ●

Schéma de cohérence territorial (SCoT) : le SCoT est un outil qui permet aux territoires de concevoir et mettre en œuvre une planification stratégique intercommunale pour les différentes politiques relatives à l'organisation de l'espace, à l'urbanisme, à la mobilité, à l'habitat, à l'environnement.

Sites patrimoniaux remarquables (SPR) : les SPR sont un dispositif qui a pour but de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager des territoires. Il s'accompagne de la mise en place, par les territoires, d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur ou d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Plan local d'urbanisme - intercommunal (PLU-i) : Les PLU ou PLUi fixent les règles de développement d'un territoire en matière d'urbanisme (zones constructibles, règles d'occupation des sols...). Ces documents expriment un véritable projet de territoire. Les villes ou intercommunalités définissent un projet global d'aménagement dans un souci de développement durable.

Charte architecturale (urbanistique, paysagère) : les chartes architecturales constituent des documents de sensibilisation et d'aide à la décision. Elles traitent des problématiques liées aux extensions urbaines, à l'aménagement des espaces et des établissements publics. Elles contiennent des recommandations – et non pas des contraintes – permettant la préservation ou la mise en place d'un espace de vie de qualité.

Site internet de la DRAC sur les VPah :

<https://vpah-auvergne-rhone-alpes.fr>

Rapports sur les VPah :

- « *Villes et Pays d'art et d'histoire en Rhône-Alpes* » : bilan et perspectives. Rapport final. Observatoire des politiques culturelles. Grenoble, décembre 2007.
- *Des patrimoines habités. Villes et Pays d'art et d'histoire en Rhône-Alpes. Genouilleux, La passe du vent, août 2009.*

Etudes sur les territoires et l'architecture :

- BONNET Frédéric. « *Aménager les territoires ruraux et périurbains* ». Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. France, janvier 2016.
- TAPIE Guy (dir.). *La culture architecturale des Français*. Paris, Ministère de la Culture-DEPS, Les Presses de Sciences Po. coll. « Questions de culture », 2018.

Convention européenne :

- CONSEIL DE L'EUROPE. *Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*. Faro, 27 octobre 2005.